



Qui a accès aux plateformes ?

Les plateformes sont utilisées en priorité par les personnes en situation de handicap le nécessitant.

Les personnes dont la mobilité est réduite temporairement (fracture, problème de station debout, entorse par exemple) y ont accès sur justificatif médical.

Les femmes enceintes ont le droit d'accéder aux plateformes dans la limite des places disponibles.

Enfin, les accompagnateurs et amis peuvent accéder aux plateformes uniquement en cas de places disponibles.

Modalités d'accès

Les capacités d'accueil des plateformes étant limitées, nous vous conseillons d'arriver en avance par rapport à l'heure des concerts.

Lors de votre passage à l'accueil PSH, il vous est distribué un bracelet donnant accès aux plateformes. Si vous avez besoin d'assistance pour vous rendre sur celles-ci, vous pouvez faire appel aux bénévoles de l'accueil PSH.

Consignes de sécurité et d'évacuation

En cas d'évacuation: les personnes pouvant se tenir en station debout sont prioritaires. De même pour les personnes les plus proches de la rampe d'accès.

En cas de fortes précipitations ou d'orage, il est recommandé de :

- S'éloigner des plateformes et des masses métalliques.
- Rejoindre les cheminements stabilisés.
- Fuir les endroits exposés.
- Éteindre les téléphones portables.
- S'éloigner des arbres et des troncs.
- Éviter les cabanes en bois sans paratonnerre.